

Mandat du groupe de travail

L'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture

Version validée par le bureau du Cnis du 10 juin 2021

Contexte et enjeux

La mesure statistique des pratiques culturales, et notamment de l'usage des produits phytopharmaceutiques, constitue un enjeu important pour le bien commun et pour l'évaluation des actions de l'état, de la recherche et du développement et de la profession agricole dans ces domaines. Dans le cadre de la stratégie *Farm to Fork* et du *Green deal*, la Commission européenne souhaite renforcer la mesure des usages par des données qui deviendraient annuelles plutôt que quinquennales.

Pour établir les indicateurs quinquennaux d'usage des produits phytopharmaceutiques dans le secteur agricole, le service de la statistique et de la prospective (SSP), service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'appuie sur le dispositif des enquêtes sur les pratiques culturales mises en place dans le cadre du plan Ecophyto. Celles-ci permettent de disposer d'informations précises relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur les parcelles de culture, et notamment de calculer des IFT (indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) régionaux et nationaux. Ces enquêtes sont plus larges que la seule mesure des PPP et portent sur plusieurs thèmes, qui peuvent alors être mis en relation dans une analyse globale des pratiques des exploitants agricoles : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, fertilisation, méthodes de lutte alternative, rendements, recours aux outils d'aide à la décision et à la robotique, etc.

Ces enquêtes sont collectées en face-à-face par les enquêteurs gérés par les services statistiques régionaux ; le questionnement dure souvent plus d'une heure car les questions sont assez techniques. Ces enquêtes sont lourdes, complexes et coûteuses.

Une observation des pratiques à des échelles territoriales plus fines et à des fréquences plus élevées permettrait de mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, pour le pilotage des actions conduites en ce domaine et une meilleure prise en compte des contextes pédo-climatiques et sanitaires locaux de chaque campagne.

Une augmentation de la périodicité des enquêtes sur les pratiques culturales et un accroissement de la taille des échantillons alourdirait la charge de réponse pour les agriculteurs et le coût et la charge de traitement pour le SSP. Or, l'enregistrement des pratiques agricoles dans les logiciels de gestion parcellaire est de plus en plus fréquent chez les agriculteurs. La mobilisation de ces données logicielles pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire. Néanmoins les questions de l'accès à ces

données, du consentement des agriculteurs et de l'organisation d'une transmission des données doivent être instruites.

La profession agricole a beaucoup travaillé sur les outils techniques permettant de gérer le droit au consentement, souhaitant que les données des agriculteurs restent sous la maîtrise des agriculteurs. Ces dernières années, elle s'est organisée pour créer une plateforme à cette fin, la plateforme API-AGRO opérée par la SAS [AgDatahub](#) dont le champ d'action comprend également la question des standards de données et de la gestion des consentements numériques (agriconsent). Cette plateforme est à même d'organiser le consentement et l'échange des données des agriculteurs utilisant des outils de gestion parcellaires et dispose d'une gouvernance large d'acteurs agricoles dont les principaux éditeurs de logiciel (MesParcelles/APCA, Smag, Isagri...). Le projet de [l'association Numagri](#) opéré par AgDataHub pourra constituer également un support au groupe de travail. Son ambition est de créer un format de donnée numérique standard et international permettant aux producteurs agricoles français, en collaboration avec les filières, de répondre aux attentes des marchés et capter de la valeur grâce aux informations qu'ils génèrent et dont ils auront la maîtrise. Enfin, [la charte dataAgri](#) établit un cadre juridique disponible qui vise à garantir un climat de confiance dans l'utilisation des données.

Le groupe de travail devra instruire la façon dont ces outils peuvent être utilisés dans un cadre opérationnel de constitution de bases de données et si le consentement est suffisamment large pour que le champ des données recueillies fournisse des estimations statistiques de bonne qualité ou si elles doivent être complétées ou redressées par les données d'enquête.

Une connaissance des pratiques agricoles plus fine et plus actualisée, notamment en matière de protection des cultures et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, doit être utile aux services de l'Etat et aux acteurs de la profession, ainsi qu'à la recherche appliquée. En premier lieu ces données doivent permettre de mieux évaluer l'impact des politiques publiques en matière de réduction des usages des PPP mais aussi en matière de capacité productive ou de qualité sanitaire (par exemple en cas de projet de retrait de substances actives). Les connaissances produites doivent permettre également d'évaluer le déploiement des solutions de protection, de tenir mieux compte de la diversité des contextes pédo-climatiques ou sanitaires dans les territoires ainsi que de permettre de mieux adapter les travaux de recherche appliquée, et donc l'innovation, au service des producteurs. Pour les agriculteurs, ce projet doit permettre de leur faire gagner du temps de saisie des questionnaires d'enquête tout en sécurisant l'usage des données qu'ils produisent.

Dans ce contexte, le groupe de travail du Cnis a plusieurs objectifs :

- analyser la faisabilité technique de l'utilisation statistique des données enregistrées dans les logiciels ;
- établir le cadre juridique de la transmission de ces données ;
- évaluer et mesurer la charge de travail pour les différents acteurs ;
- démontrer l'intérêt général et l'intérêt pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valorisation des données, au service de l'agriculture française.

Le groupe de travail fournira un rapport fin 2022. Si possible, le SSM Agriculture aura testé un jeu de données sur une ou deux régions et une ou deux filières avec le concours de quelques acteurs du groupe de travail et le rapport donnera ses conclusions quant à une transmission régulière des données à partir de 2023.

La région Occitanie pourrait constituer une région pilote, notamment dans le cadre du *Living Lab Occitanum*.

Composition du groupe de travail

Président : Mehdi Siné – Directeur scientifique, technique et numérique ACTA

Co-animation rapporteur : Philippe-Michel Sabot (MAA/SG/SSP/SDSAFA/BSVA), chargé du projet PROPHYL au SSP

Co-rapporteur : Sandrine Parisse (MTE/CGDD/SDES/SDIE/BPE)

Membres

Ministère de l'Agriculture :

SSP : M. Didier CEBRON, Mmes Alice TRIQUENOT, Christine VEYRAC

DGAL : Mme Anne-Cécile COTILLON, M. Olivier RUCK

DGPE : Mme Fanny HERAUD

DGER : Mme Bénédicte HERBINET

CGAAER : M. François MOREAU

Ministère de la Transition Ecologique :

SDES : Mme Emmanuelle PAGES

DEB : Mmes Amélie COANTIC, Mme Lucile GAUCHET

ANELA : M. Philippe STOOP

APCA : MM. Sébastien WINDSOR, André MASSERAN, André GUERRE

ISAGRI : M. Sébastien LAFAGE

SMAG : M. Anthony CLENET

FNSEA : MM. Henri BIES-PERE, Guillaume JOYAU

JA : Mme Maud ROY

ACTA : Mmes Marianne SELLAM, Noémie BERNARD LE GALL, M. François BRUN

ARVALIS : Mme Emmanuelle GOURDAIN

CTIFL : M. Yann BINTEIN

IFV : M. Christian DEBORD

TERRES-INOVIA : Mme Afsaneh LELLAHI

INRAE : MM. Christian HUYGHE, Nicolas MUNIER-JOLAIN

OFB : M. Antoine CAMUS

AGDATAHUB : Mme Gaëlle CHERUY, M. Sébastien PICARDAT

COOP DE France : Mmes Françoise LEDOS, Emilie RANNOU

WIUZ : MM. David TALLEC, Marc HOPPENOT

DIGITAG : Mme Laura TOMASSO